# Prix René Cassin - 2014

publié le 14/10/2013

*Descriptif :*

Prix des droits de l'homme - René Cassin.
Ecole - Collège - Lycée

*Sommaire :*


- Un prix des droits de l'homme
- Réglementation
- Participation
- Contact
- Ressources et partenariats


## Un prix des droits de l'homme

Le Prix des droits de l'homme - René Cassin, organisé avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), vise à récompenser les meilleurs projets d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté réalisés dans les **écoles élémentaires, collèges et lycées** publics et privés sous contrat. Il doit permettre de valoriser, aux niveaux académique et national, les nombreuses initiatives mises en place dans les écoles et les établissements scolaires dans ce domaine.

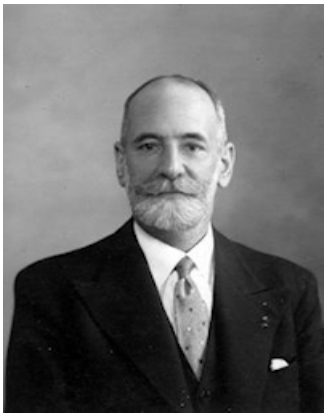

Ce prix rend hommage à René Cassin, dont le combat et l'engagement en faveur des droits de l'homme furent exceptionnels et exemplaires. Membre éminent de la France Libre, il apporta une contribution essentielle à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et reçut le prix Nobel de la paix en 1968.

Les équipes éducatives sont invitées, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à aborder avec les élèves le fonctionnement démocratique de notre société en s'appuyant sur les textes fondateurs des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
**Pour le concours 2013-2014, il s'agira pour les élèves de travailler et de s'exprimer sur le ou les textes (ou parties de textes) fondateurs des droits de l'homme de leur choix (DDHC 1789, DUDH 1949, etc.)**

Le pilotage du concours est confié au référent académique « mémoire et citoyenneté ».

## Réglementation

Le réglement relatif au Prix des droits de l'homme - René Cassin 2013 est paru au BO n°34 du 19 septembre 2013 (note de service n° 2013-145 du 17 septembre 2013).
La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

**Trois catégories de participation** sont ouvertes :
- école élémentaire,
- collège,
- lycée (enseignement général et technologique et enseignement professionnel).

### Conditions de réalisation

Les projets présentés, obligatoirement **collectifs**, peuvent avoir été réalisés dans le cadre des enseignements ou dans le temps périscolaire.

Ils peuvent s'appuyer sur l'intégralité ou sur une partie d'un texte fondateur des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
*Afin d'aider les équipes éducatives, une liste indicative et non exhaustive de ces textes a été réalisée sur eduscol.*

Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.) Ils peuvent avoir recours à différents supports : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, supports amovibles de stockage de données numériques (cédérom, dévédérom, clé USB, etc.).

## Participation

- Pour participer au concours, vous trouverez le formulaire d'inscription téléchargeable sur Eduscol.
  Ce formulaire doit être rempli de manière informatique et complété par toutes les pièces jugées nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du projet, tout particulièrement les réalisations des élèves.
- Les écoles et établissements adresseront leur dossier de candidature au référent académique "mémoire et citoyenneté" avant le **vendredi 9 mai 2014**.

## Contact

Adressez votre inscription à :

Laurent Marien
Référent "mémoire et citoyenneté"
Pôle civique
Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex
pole.civique@ac-poitiers.fr

## Ressources et partenariats

### la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.)

assure, auprès du gouvernement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'action humanitaire. Elle est notamment composée de représentants de la société civile, une trentaine d'organisations non-gouvernementales participant à ses travaux.

### Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.)

Le C.N.D.P. a mis en ligne des ressources pédagogiques sur René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le site « Pour mémoire » *(rubrique : « René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme »)*.

### L'association Civisme et démocratie (CIDEM) *(rubrique : « Droit », « Prix René Cassin »)*.

L'association met en ligne sur le site des « Itinéraires de citoyenneté » un portail spécifiquement dédié au Prix des droits de l'homme-René Cassin et à l'éducation aux droits de l'homme.

Par ailleurs, les équipes éducatives sont invitées à s'appuyer sur les associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, membres de la CNCDH ou agréées par le ministère de l'éducation nationale.

### L'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance).

En France, l'Unicef a notamment pour mission de sensibiliser le jeune public aux droits et aux conditions de vie des

enfants dans le monde. Pour accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs démarches pédagogiques, l'Unicef propose des outils pédagogiques (téléchargeables gratuitement depuis son site internet *rubriques « Éducation » et « Réseau bénévole »)*, ainsi qu'un réseau de 400 bénévoles qui peuvent intervenir dans les classes pour aborder la question des droits de l'enfant avec les élèves.

Toutes les informations relatives au prix René Cassin sont consultables sur le site Éduscol du ministère de l'éducation nationale.

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.